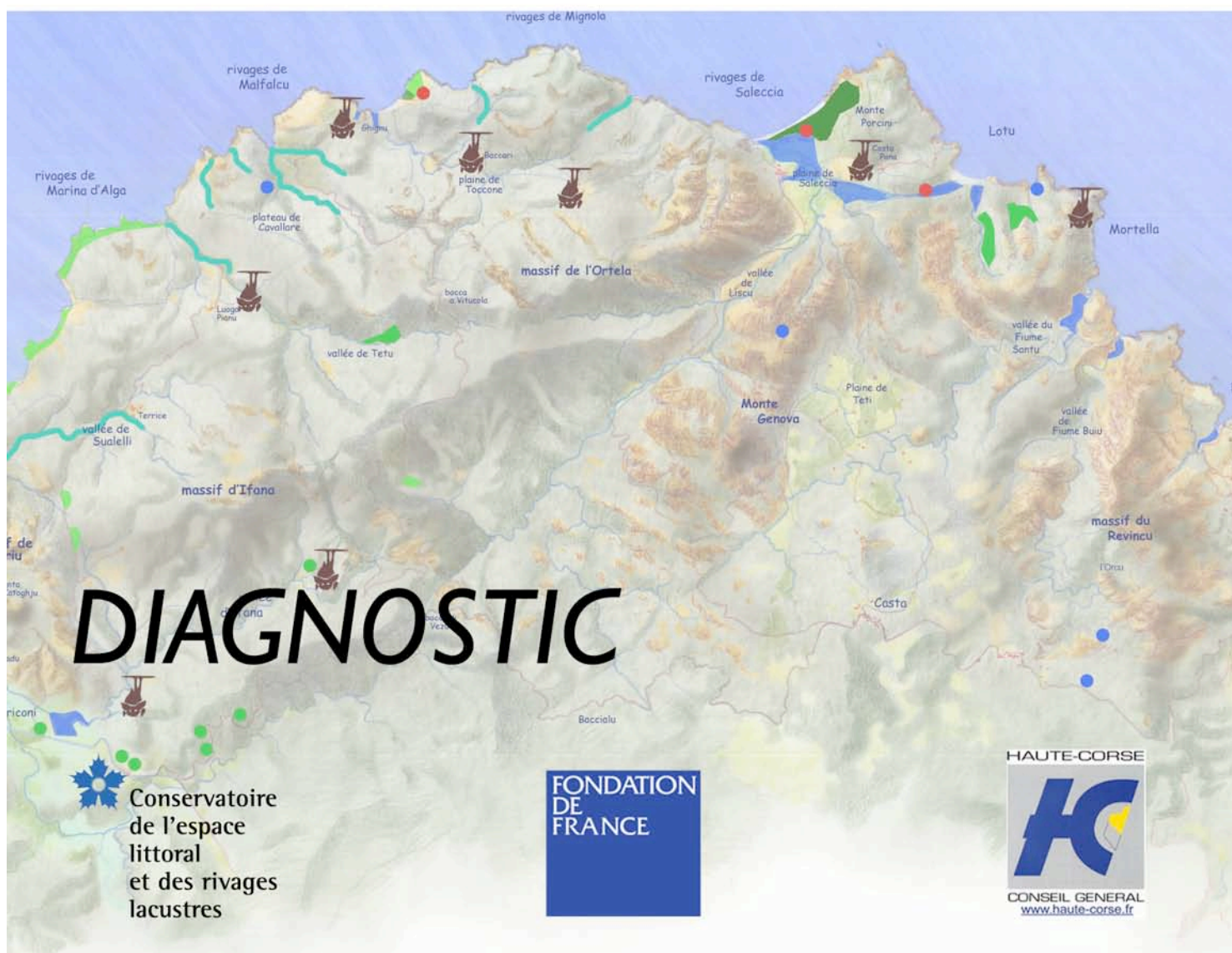


mars 2007

# Agriate

*Concertation  
pour l'élaboration d'un projet  
partagé de gestion  
et de mise en valeur*



  
Conservatoire  
de l'espace  
littoral  
et des rivages  
lacustres

FONDATION  
DE  
FRANCE

HAUTE-CORSE  
  
CONSEIL GENERAL  
[www.haute-corse.fr](http://www.haute-corse.fr)

Animation, coordination et rédaction : Charlotte Michel  
Usages et territoires



Cartes : Alain Freytet, paysagiste DPLG

mars 2007,

version corrigée et validée par le comité de pilotage du 20 février 2007

## TABLE DES MATIERES

|                                               |    |
|-----------------------------------------------|----|
| INTRODUCTION                                  | 4  |
| A. PRESENTATION DU TERRITOIRE                 | 5  |
| B. ETAT DES LIEUX DU PATRIMOINE ET DES USAGES | 11 |
| C. DYSFONCTIONNEMENTS IDENTIFIES              | 25 |
| D. ATTENTES EXPRIMEES                         | 30 |
| E. LA SUITE DE LA DEMARCHE                    | 34 |
| BIBLIOGRAPHIE                                 | 35 |
| ANNEXES                                       | 38 |

## Introduction

Le site des Agriate étonne par l'étendue de son littoral vierge de constructions récentes et la complexité de son paysage : vaste promontoire les pieds dans l'eau, carapace fascinante de maquis et de vallons étroits, de relief rocheux et de tafoni aux airs amusés, plages de sable blanc et criques isolées, eaux turquoises.

Longtemps terres nourricières pour les éleveurs et les cultivateurs, les Agriate ont été abandonnées lors de l'exode rural du 20<sup>ème</sup> siècle puis convoitées par des investisseurs touristiques. A partir de la fin des années soixante-dix, des acquisitions foncières importantes du Conservatoire du Littoral les ont épargnées des projets immobiliers. De fait, elles préservent un paysage naturel exceptionnel, par leur ampleur et leur puissance, et attirent de nombreux visiteurs. Les usages ludiques et contemplatifs se succèdent au fil des saisons. Ils se croisent et s'ajustent les uns aux autres ; parfois ils se heurtent aux principes de la préservation des espaces naturels acquis par le Conservatoire. Aussi se pose la question de leur régulation et des modalités de valorisation du site.

En 1988, une charte avait été écrite et signée pour lancer un projet cohérent avec la fragilité du site et les attentes socioéconomiques du territoire environnant. Initié par le syndicat mixte des Agriate et le Conservatoire, ce projet prévoyait d'articuler protection de l'environnement et développement local à travers la valorisation des activités de randonnées, un cantonnement des flux sur les plages et le littoral, une maîtrise des usages, une politique pastorale et sylvicole et un projet cynégétique. L'histoire a voulu que la dynamique s'essouffle au cours de ces dernières années. De fait, l'emprise des loisirs et de quelques activités pastorales relève toujours d'une économie de cueillette, contenue par les contraintes géographiques inhérentes au territoire.

La gestion du site revenant aux services du Conseil Général de Haute Corse depuis la fin de l'année 2006, une nouvelle ère de gestion s'ouvre. L'occasion est saisie par le Conservatoire et le Conseil Général pour réfléchir à l'avenir du site avec l'aide de tous. Une large concertation a été lancée en septembre 2006 pour écouter les usagers des Agriate, recueillir les avis d'experts, universitaires, services de l'Etat, associations et personnes qualifiées (cf. liste des personnes rencontrées en annexe). L'idée est d'accompagner le gestionnaire et le propriétaire dans la définition d'un projet qui soit en accord avec la préservation du site, les attentes des habitants et les activités économiques de la région. Le projet est attendu pour l'automne 2007.

Le présent rapport synthétise les travaux de différents experts<sup>1</sup> qui ont essayé de comprendre et de rendre compte de l'état des principaux usages pratiqués dans les Agriate, de rappeler le chemin parcouru en matière de gestion et de souligner la richesse du patrimoine naturel et culturel du site.

Le rapport comprend quatre parties : une présentation du site, un état des lieux sur les usages, les principaux dysfonctionnements vécus par les acteurs et une synthèse de propositions recueillies au fil des entretiens conduits par les différents consultants.

Ce diagnostic se situe à mi chemin de la démarche de concertation. Il se distingue d'un constat exhaustif et objectif car il s'appuie sur le vécu subjectif des acteurs et rappelle leurs attentes. Il se distingue aussi du projet qui viendra dans une des dernières phases de la démarche et dans lequel le gestionnaire et le propriétaire s'exprimeront. Ce diagnostic a pour objet le partage d'une vision globale et synthétique du territoire par l'ensemble des acteurs

---

<sup>1</sup> Carole ANZIANI (Office de l'Environnement de la Corse), Grégory BEUNEUX (Groupe Chiroptères Corse), Max BOULMER (consultant), Nicolas CROCE (O.N.C.F.S.), Pierre DOLFI (Haute Corse Développement), Isabelle GUYOT (Conservatoire du littoral), Alain FREYTET (paysagiste d.p.l.g.), Franck LEANDRI (archéologue, D.R.A.C.), Charlotte MICHEL (Usages et Territoires), Gilles PEYROT (O.N.F.), Gilles ZERLINI (Ass. Le Poulpe).

engagés dans le processus, de manière à ce qu'ils soient tous d'accord sur ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas sur le site et que les points de vue des uns et des autres soient mis en évidence et reconnus.

## A. Présentation du territoire

### 1. Géographie et milieu naturel

Les Agriate se situent sur les quatre communes de Saint Florent, Santu Petru di Tenda, San Gavinu di Tenda et Palasca qui relèvent respectivement des cantons de la Conca d'Oru, du Haut Nebbiu et de Belgodère.

Le territoire pris en compte dans la démarche de concertation s'étend de la plage de la Roya à la plage d'Ostriconi d'est en ouest ; il est délimité au sud par la route départementale D81 qui rejoint Saint Florent à Ostriconi en passant par le hameau de Casta. Sa superficie est de 15000 ha dont un premier tiers appartient au Conservatoire du Littoral, un second est en propriété indivise des deux communes de Santu Petru di Tenda et San Gavinu di Tenda et le dernier tiers appartient à des propriétaires privés. Le linéaire côtier est de 37 km dont la grande majorité est acquise par le Conservatoire (93%).

Le long de ce littoral essentiellement rocheux, les dépôts sédimentaires se rencontrent à l'embouchure des rivières formant des plages sableuses. Cinq grandes plages se distinguent : le Lotu, Saleccia, Trave, Ghignu et Ostriconi, avec, en arrière, des marais et de petits étangs lagunaires.

Des crêtes se dessinent dans un relief complexe : le Tilariu (259m) qui domine le site d'Ostriconi jusqu'à la pointe de l'Acciolu, la Cima d'Ifana (479m) en surplomb de l'anse de Malfalcu, le massif de l'Ortella (415m) visible depuis la route et bordant à l'ouest la piste de Saleccia, le Monte Jenuva (421m), rocher nu et majestueux qui domine les plaines de Teti et de Saleccia et le Monte Revincu (356m) qui surplombe la baie de Saint Florent. Le paysage se compose ainsi de « petites vallées étroites ou de larges dépressions, de croupes arrondies et de massifs déchiquetés » (Jean-Michel Casta, 1981).

L'ensemble est délimité, au sud par le massif du Tenda qui culmine à plus de 1500 m d'altitude, à l'ouest par la vallée de l'Ostriconi, à l'est par la vallée de l'Aliso et au nord par une côte rocheuse et découpée, donnant sur la Méditerranée.

La végétation est composée de vastes étendues de maquis dense d'aspect sombre et impénétrable où dominent oliviers sauvages, lentisques, arbousiers et bruyères sur les sols les plus riches et du maquis bas dominé par les cistes sur les zones rocheuses. Le site abrite aussi des milieux plus remarquables : une pinède de pins d'Alep unique en Corse, des bois de chênes verts, des ripisylves et des marais. Enfin, des zones de cultures et de plantations (vignes, luzernes, vergers, oliviers) sont encore exploitées dans les plaines d'Ostriconi et de Teti, tandis que d'autres sont à l'état d'abandon (Ifana, Malfalcu, Saleccia).

### 2. Histoire humaine

Des sites mégalithiques situés notamment au Monte Revincu et dans le secteur du Monte Jenuva témoignent d'une vie humaine datant du néolithique moyen. Ces vestiges, nombreux et aux formes variées, constituent un lieu privilégié de fouille pour la recherche archéologique insulaire (campagne de fouilles en cours).

La présence humaine s'est poursuivie avec des alternances d'occupations importantes (époque romaine, époque génoise, 19<sup>ème</sup> siècle) et des phases de replis (époque médiévale, 20<sup>ème</sup> siècle). Cette occupation est marquée par une activité agricole saisonnière propre à la Corse : les populations des montagnes (Nebbiu, Giussani et Asco) et du Cap Corse venant cultiver les terres ou faire paître les troupeaux en hiver, et par des activités de commerce maritime sur les marines des Agriate. Un statut de terres publiques a été mis en place à partir du Moyen Age sur l'ensemble du site, à l'exception des terres de Casta, de Teti, de Saleccia et d'Ifana (domaine créé par Gênes au 17<sup>ème</sup>). Ce partage des terres suscite alors, non sans conflit, de nouveaux droits d'usage entre les communautés. Il se transforme au fil des deux siècles suivants ; les terres deviennent alors terrains privés et communaux (Casta, 1981).

Au cours du 20<sup>ème</sup> siècle, l'activité agricole évolue vers un élevage extensif et déclinant. Dans les années 60, une valorisation touristique voudrait prendre le relais. Les terrains littoraux sont achetés par des compagnies immobilières. Les menaces de privatisation sont cependant évitées par l'intervention du Conservatoire du Littoral qui acquiert à partir de 1979 de grandes superficies et la quasi totalité du littoral. C'est ainsi le site le plus étendu en Corse mais aussi en France. Une nouvelle perspective de gestion est alors ouverte : le Conservatoire et les collectivités locales la qualifient de « protection/développement » (Charte pour l'aménagement et la gestion des Agriate, 1990).

Aujourd'hui, Le site n'est habité de façon permanente que par quelques personnes : un gardien de camping sur Saleccia, un habitant à Peraldu, un chevrier sur Ifana et un autre, depuis peu, à Monticellacciu. Il est bordé de deux zones d'habitat : le bourg de Saint Florent (1600 habitants INSEE 2004/2005) et le hameau de Casta, et de trois résidences permanentes sur Ostriconi.

### 3. La gestion

Un premier état des lieux est réalisé en 1981 dans une étude préalable et pluridisciplinaire coordonnée par J.M. Casta. En 1984, un syndicat mixte est créé entre le Département et les quatre communes concernées pour gérer les terrains du Conservatoire et, au cas par cas, les terrains communaux. Des équipes de terrain et de direction sont recrutées. Une gestion exemplaire se met en place sur la base de nombreux inventaires et réflexions thématiques conduits sur le patrimoine culturel et naturel ou sur l'accueil du public. Une valorisation innovante émerge : ouverture du sentier littoral, rénovation du bâti pour l'accueil des visiteurs et l'hébergement des gardes sur le site, restauration de la maison cantonnière de Casta qui devient le siège du Syndicat, ouverture de gîtes d'étape à Ghignu avec l'aménagement d'enclos à chevaux, consolidation de la tour de la Mortella, entretien de boisements, partenariat avec les éleveurs, installation d'un nouveau ponton de débarquement au Lotu, information du public par des panneaux et édition de divers documents et ouvrages ; une utilisation des ressources locales (énergie solaire et captages d'eau) permet de rendre habitables les lieux reculés avec un certain confort. Des pratiques illégales sont résorbées : camping sauvage, circulation et stationnement d'engins à moteur dans les dunes, squat de cabanons... Les mises à feu à l'intérieur des Agriate diminuent (l'incendie dévastateur de 1992 a été allumé à l'extérieur du site). L'image d'un site géré se dessine.

Cette gestion s'est malheureusement essouffée vers la fin des années 90 avec une direction qui s'est progressivement déstructurée. Des projets sont restés inachevés : la gestion du gibier, l'accueil du public, la valorisation du bâti, la rénovation des oliveraies, la remise en vie du domaine d'Ifana, la surveillance maritime ou l'aménagement des portes du territoire.

Même si les bénéfices de ces dix ans d'interventions volontaristes ont globalement été conservés, la gestion s'est évanouie. De nouvelles pressions d'usagers se sont manifestées sans trouver un cadre clair de réglementation ; le patrimoine bâti se dégrade ; l'équipe des gardes, livrée à elle-même, se démotive petit à petit.












Depuis 2003, le Conservatoire s'est réinvesti sur le site. Des études sont lancées sur la fréquentation, les aménagements paysagers, la desserte maritime de la plage du Lotu, la randonnée équestre, la valorisation des milieux naturels, la rénovation du bâti, la faune (chauves-souris), l'archéologie... Des travaux sont engagés pour protéger les dunes et la pinède de Saleccia. Des actions pour limiter la circulation motorisée sur le littoral sont tentées. Des négociations dispersées s'engagent avec les professionnels du tourisme.

En 2006, le dispositif de gestion est réorganisé : la nouvelle convention avec le Conservatoire désigne le Conseil Général comme unique gestionnaire direct ; celui-ci intègre l'équipe des gardes dans ses services en janvier 2007.

A l'heure actuelle, l'équipe dispose de quatre véhicules, dont trois, tout terrain, qu'elle utilise directement. Deux paillers rénovés en habitation permettent d'assurer des permanences à Saleccia et à Ghignu. Un local de bureau se trouve à Casta dans l'ancienne maison cantonnière, dont la fonction d'accueil du public reste encore en sommeil. Les incinérateurs sur le site ont été fermés. Les déchets sont ramassés par l'équipe et par un saisonnier employé par les navettes maritimes sur le Lotu, puis ils sont remontés à l'extérieur. Sur le plan des pouvoirs de police, un agent est assermenté comme garde champêtre (commune de Palasca) jusqu'en fin 2006. Un autre est en cours d'assermentation comme garde du Littoral.

# Agriate

## Carte du patrimoine naturel terrestre

-  Sites d'intérêt écologique majeur
  -  Dune boisée à genévrier et à pin
  -  Pelouse sableuse
  -  Zone humide
  -  Mare temporaire
  -  Bois de chêne vert
  -  Oliveraie
  -  Présence de plantes très rares et protégées
- 
-  Site de nidification de Balbuzard pêcheur
  -  Gîte de reproduction de chauves-souris
  -  Ripisylve



Décembre 2006

Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres  
 Synthèse : Isabelle Guyot, naturaliste  
 Cartographie : Alain Freyret, paysagiste d.p.l.g.

#### 4. Les mesures de protection

Le site bénéficie de différents types de protection :

Sur le plan foncier :

- un tiers du site (5513 ha) est aujourd'hui acquis par le Conservatoire, dont les grands principes de gestion figurent dans la stratégie nationale 2005-2050 adoptée par son Conseil d'Administration ;
- une vaste zone de préemption au titre de la loi sur les périmètres sensibles donne un droit de priorité au Département, au Conservatoire ou aux communes sur toute vente de terrain.

Sur le plan réglementaire :

- au titre de la loi de 1930 sur les sites, le secteur de l'Ostriconi (521 ha de dunes et de zones humides) est classé, et l'ensemble des Agriate (12415 ha entre route et mer) est inscrit ;
- des arrêtés préfectoraux de protection de biotope ont été pris sur la commune de Palasca : dunes et zones humides d'Ostriconi (100 ha) et étang de Cannuta (8 ha) ;
- un autre arrêté de protection de biotope marin est pris sur le récif d'herbier de posidonie de la baie de St. Florent (8 ha) ;
- deux zones sont classées en réserves de chasse et de faune sauvage autour d'Ifana (1121 ha) et de Terrice (300 ha) ;
- des édifices sont inscrits à l'inventaire des sites au titre de la loi de 1930 (tour génoise de la Mortella) ou classés monuments historiques (dolmen du Monte Revincu) au titre de la loi de 1913 ;
- une large bande littorale est cartographiée comme espace remarquable en application de l'article L.146.6 de la Loi Littoral.

Sur le plan contractuel :

- l'ensemble des terrains littoraux et une grande partie des terres arrière-littorales ainsi qu'une bande de 5km d'espace marin font partie d'une vaste zone (de près de 30 000 ha) proposée au réseau NATURA 2000 ;
- les milieux naturels les plus sensibles sont cartographiés dans l'inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I (principales plages, dunes et zones humides littorales) et de type II (l'ensemble du site).

L'ensemble de ces protections et inventaires fonde les principes de protection et de non constructibilité du site et de la réglementation de certains usages au bénéfice de la préservation des milieux naturels, du paysage et du patrimoine historique.

## B. Etat des lieux du patrimoine et des usages

Trois identités paysagères distinctes sont proposées par Alain Freydet comme clef de lecture du territoire : un désert de pierre et de maquis, un territoire possédant la richesse cachée d'occupation humaine, un vaste espace de liberté en contact avec le littoral sauvage (Freydet, 2006). Ces trois identités annoncent la complexité des richesses faunistiques, floristiques et humaines, disséminées dans l'espace et stratifiées dans le temps. Dans cette seconde partie du rapport, les éléments de ces dynamiques vivantes et passées sont rappelés en soulignant les atouts et les contraintes limitant leur valorisation. Ce qui relève des dysfonctionnements est traité dans la partie suivante.

### 1. Patrimoine naturel : un « désert » de pierre et de maquis, coupé de vallons étroits, en bord de Méditerranée

Les milieux et les espèces les plus originaux et les plus sensibles sont, d'une part, les dunes, les zones humides, les mares temporaires et les falaises maritimes et, d'autre part, un ensemble de plantes rares, un boisement de genévriers à gros fruits, une pinède de pin d'Alep unique en Corse, quelques chênaies abritées dans des vallons, des pelouses littorales d'immortelles, des populations de perdrix rouges, de chauve souris et d'oiseaux d'eau, des rapaces qui nichent dans les falaises (balbuzard pêcheur, faucons).

En mer, de nombreuses espèces protégées ont été identifiées (Gilles Zerlini, 2006) : grandes patelles, mérours, porcelaines, grandes nacres, hippocampes, grandes cigales, homards, langoustes, araignées, oursin diadème... Un programme de suivi des cétacés est par ailleurs en cours dans le golfe de Saint Florent par l'association CARI (cétacés association recherche insulaire).

Au delà de ces milieux et espèces spécifiques, les Agriate sont représentatives d'un maquis varié : maquis brossé par les vents et les embruns, maquis bas sur les zones les plus pauvres, maquis haut sur les sols plus profonds, de roches aux formes étonnantes (tafoni, monts rocheux) et des kilomètres de murets, habitat probable de lézards et reptiles.

Les Agriate abritent aussi un patrimoine sylvicole et agricole constitué d'anciennes plantations d'arbres fruitiers ou « exotiques » :

- oliviers et amandiers, avec de grandes oliveraies notamment à Ifana et à Casta,
- pin d'Alep, introduit à Saleccia par les Eaux et Forêts au 19<sup>ème</sup>, eucalyptus, pin maritime, pin des Canaries et autres pins, plantés à Malfalcu, dans les années soixante et soixante dix, par la SCI Rothschild.

#### **Atouts**

*Ces milieux bénéficient d'une politique de protection engagée dès les premières acquisitions du Conservatoire (cf. § mesures de protection) et d'une pression humaine relativement faible à l'échelle d'un territoire aussi vaste, à l'exception des plages et des dunes.*

*Le patrimoine naturel est globalement bien identifié grâce aux études déjà réalisées.*

#### **Contraintes**

*Ces milieux naturels sont cependant soumis à des transformations et des « menaces » externes : les incendies (le dernier d'importance date de 1992), la dégradation des dunes liées à l'érosion de la mer mais aussi au piétinement de l'homme, des vaches et à la circulation d'engins, le développement de plantes invasives (griffes de sorcières), la pollution des eaux douces et des eaux marines par les rejets d'eaux usées, les prélèvements excessifs sur la faune marine.*

*Ce patrimoine reste par ailleurs peu connu donc potentiellement menacé par les usagers non avertis.*

principal site archéologique



dolmen, menhir, coffre et autre vestiges archéologique ou paléochrétiens

Bâti littoral



Tour



ruine



phare et sémaphore

Bâti traditionnel



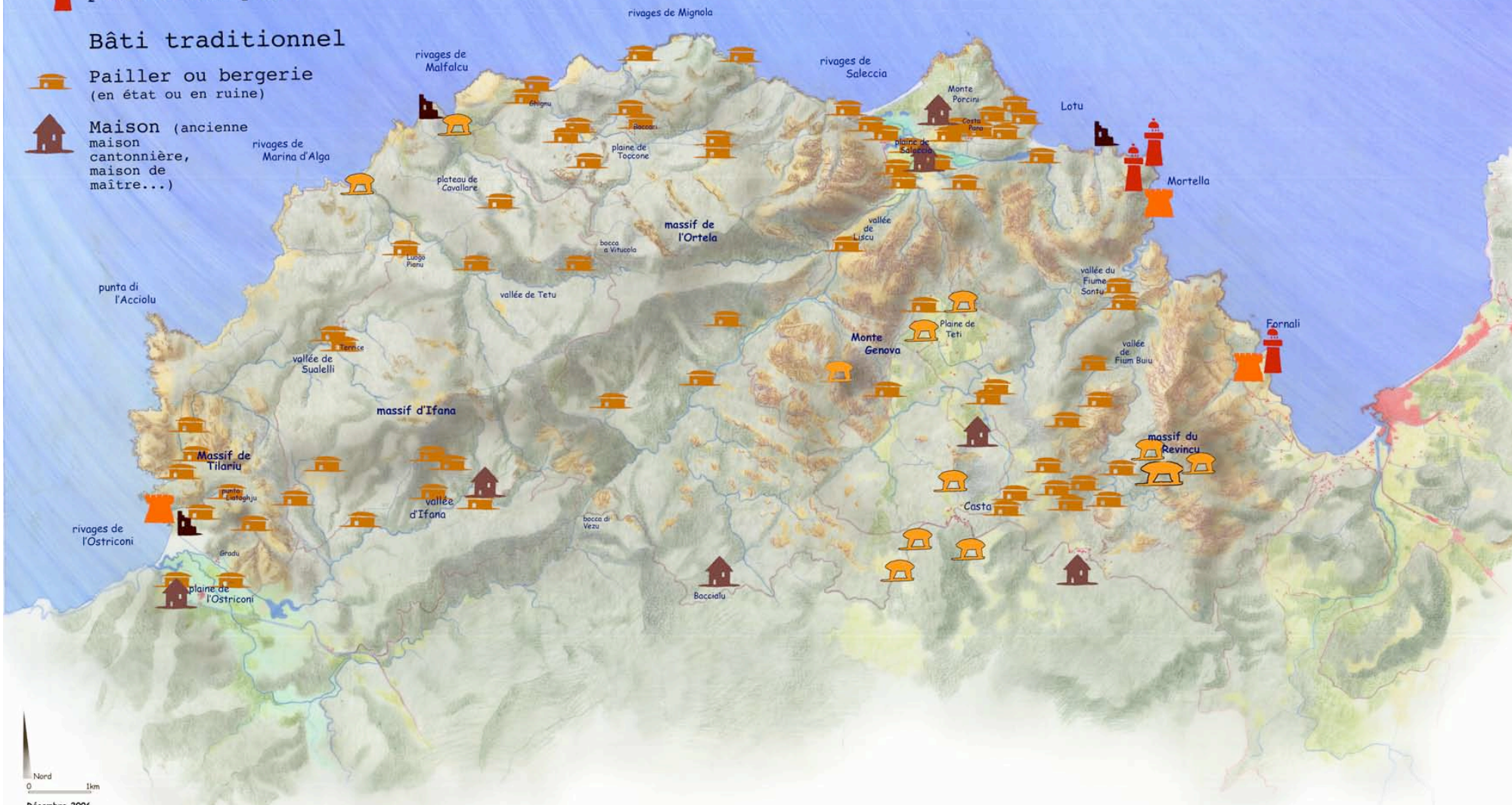
Pailler ou bergerie (en état ou en ruine)



Maison (ancienne maison cantonnière, maison de maître...)

# Agriate

## Carte du patrimoine bâti et archéologique



Décembre 2006

Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres d'après Jean-Michel Casta et Franck Leandri, archéologue  
Cartographie : Alain Freydet, paysagiste d.p.l.g.

## 2. Patrimoine culturel : un territoire possédant la richesse cachée d'une occupation humaine ancienne, entre abandon et reconquête

L'étymologie du mot Agriate qui signifie terres cultivables rappelle que la qualification de désert est relative et récente<sup>2</sup>. L'homme a laissé de nombreuses traces d'occupations agropastorales, d'habitations et de lieux de culte depuis le néolithique qui montrent l'hospitalité historique de ce territoire pour les régions voisines. Le patrimoine bâti rassemble ainsi :

- des bâtiments traditionnels : très nombreux paillers isolés ou groupés, maison de maître et ses dépendances à Ifana, anciennes maisons cantonnières de Baccialu et de Casta,
- des kilomètres de murs de pierres sèches et du petit patrimoine (fours à chaux, fours à pain, fontaines, aires à blé, charbonnières),
- des bâtiments historiques : tours génoises, escalier de la Cavallata, sémaphore de la Mortella et ruines,
- des sites archéologiques et paléochrétiens : chapelle, dolmens, menhirs, et coffres mégalithiques...

Le patrimoine oral est aussi très riche en matière de légendes, de toponymie, etc.

### **Atouts**

*Le patrimoine culturel est globalement bien identifié grâce aux études déjà réalisées. Il est resté relativement préservé du fait de l'abandon du territoire puis de sa protection foncière. Des sites ont été mis en valeur : fouilles archéologiques, ruines stabilisées, paillers remis en état pour l'accueil du public. Le site du Monte Revincu a été préservé du fait de la présence d'un terrain militaire qui a limité les accès...*

### **Contraintes**

*...mais aussi pollué par des éclats d'obus et autre munitions dont l'élimination est extrêmement coûteuse.  
Le patrimoine traditionnel finit par se dégrader, faute d'entretien et de surveillance, de façon accélérée sur certaines zones par la circulation du bétail bovin et caprin.  
Le paysage est aussi touché par endroit par des aménagements incongrus (aire de pique nique) et un entretien grossier des pistes (remblais, déblais) non compatibles avec la qualité du lieu.  
Quelques paillers restent occupés illégalement.*

---

<sup>2</sup> Terme utilisé par les voyageurs anglais de la Belle époque et repris par le romancier Pierre Benoît.

### 3. L'agriculture et l'élevage : rudesse des conditions de vie et pauvreté du sol

Autrefois terres d'élevage et de culture, les Agriate sont aujourd'hui faiblement exploitées. Deux plaines fertiles sont cultivées : Teti et Ostriconi. Le reste du territoire, constitué de sols peu profonds ou de rocailles, est utilisé par des troupeaux extensifs caprins et bovins. Une dizaine d'éleveurs est recensée dans les Agriate, dont sept d'entre eux ont leur exploitation (ou une partie de leur troupeau) sur des terrains du Conservatoire ou des communaux : trois chevriers sont installés à Monticellacciu, Ifana et Costa Bendia, deux éleveurs ont des bovins à Saleccia et à Ostriconi et deux agriculteurs ont leur troupeau d'ovins à Ostriconi. D'autres éleveurs, principalement de bovins, sont cantonnés sur des terres privées dans les secteurs de Casta et Teti. Par ailleurs, un apiculteur place ses ruches sur Ifana.

Les troupeaux de bovins et de caprins parcourent les Agriate toute l'année sans contrainte, bénéficiant ainsi de très vastes superficies pour subvenir à leurs besoins alimentaires. Malheureusement, il leur arrive aussi de s'attaquer à des cultures voisines.

Par ailleurs, du bétail errant divague dans l'ensemble du massif des Agriate, essentiellement des vaches et probablement quelques chèvres (estimation de 200 têtes).

#### **Atouts**

*Un potentiel de terres valorisables pourrait « fournir 500 000 UF ce qui pourrait en théorie permettre de nourrir environ 300 bovins de race corse ou 1 500 caprins » (Carole Anziani, 2006). Ceci demanderait des travaux de girobroyage, de fertilisation et de clôture. Il existe aussi un potentiel pour cultiver les plantes aromatiques et les anciennes oliveraies.*

#### **Contraintes**

*Les Agriate manquent de ressources en eau, d'eau captée et de pistes carrossables pour installer de nouvelles exploitations. Le cadre d'intervention entre les agriculteurs et le Conservatoire n'est pas encore contractualisé.*

### 4. Les usages de loisirs : un vaste espace de liberté de contact avec le littoral sauvage, territoire communautaire et destination d'exception

Les Agriate constituent un espace exceptionnel pour les loisirs : chasse, promenade, sports de nature. Ces activités s'étalent toute l'année avec une saison touristique intense en été et des pratiques locales en continu : chasse, pêche, pique-nique, randonnée. Par proximité, les Agriate sont fréquentées majoritairement par la population du Nebbiu.

Le site reste difficilement accessible pour celui qui n'est pas équipé d'un véhicule adéquat (engin tout terrain ou bateau) ou qui ne fait pas l'effort d'y aller à pied ou en vélo. Aussi, ceci donne au visiteur un sentiment ambigu de privilège et d'humilité.



### **a. Les accès principaux**

Les accès se composent, tout d'abord, d'un réseau de pistes, structuré autour de quatre voies principales :

Au départ de Casta :

- celle de Teti, au statut privé et utilisée pour des usages locaux (chasse, agriculture),
- celle de Saleccia et du Lotu, la plus utilisée et la plus praticable du fait d'un entretien partiel par le propriétaire du camping.

Au départ de Bocca di Vezu :

- celle de Malfalcu avec une bifurcation carrossable vers le domaine d'Ifana, et plus difficilement carrossable au-delà de Bocca Vitucola.

A partir de l'Ostriconi :

- celle de Terrice et Marina d'Alga (avec des bifurcations sauvages vers l'Acciolu et Ghignu) avec des passages difficilement carrossables.

Toutes ces pistes n'ont pas d'existence juridique à l'exception de quelques courts tronçons qui correspondent à des sentiers communaux cadastrés. Elles traversent des propriétés privées, des terrains des communes et du Conservatoire.

La plupart des pistes ont été créées dans les années 60 dans la perspective d'un développement touristique. Plusieurs tronçons ont été refermés et cicatrisés par le Syndicat mixte et le Conservatoire à partir des années 80. Mais au cours des dix dernières années certains tronçons ont été réouverts et d'autres créés sans une quelconque autorisation.

Les accès terrestres se composent, également, d'un sentier littoral, créé dans les années 90, avec une servitude piétonne sur les parcelles privées, aménagé et relativement entretenu, et de multiples sentes et sentiers sans entretien spécifique utilisés par des personnes averties (chasseurs, éleveurs, cavaliers, randonneurs, motards). Ces sentes relient des hameaux de paillers, des cimes ou desservent les territoires de chasse (accès aux postes de tir) et se confondent parfois avec les itinéraires du bétail errant. Récemment, le Conservatoire a aménagé un sentier de découverte autour de la Punta Liatoghju dans le secteur de l'Ostriconi.

Un seul accès maritime est organisé sur la plage du Lotu, avec l'installation d'un ponton pour les navettes maritimes qui desservent cette plage à partir du port de Saint Florent en période estivale. Son déplacement est envisagé vers la côte rocheuse pour dégager la plage du Lotu. Le reste du littoral est libre d'accès ; les plages et les criques où il est possible de débarquer sont les plus fréquentées, notamment vers l'est du site. Les plus abritées des vents dominants, notamment dans le golfe de Saint Florent ou à Malfalcu, offrent des mouillages appréciés des plaisanciers.

En été, les jours de grand vent, les pistes sont fermées par arrêté préfectoral lorsque le risque d'incendie est élevé.

**Atouts**

*Une infrastructure minimum permet de circuler librement : un chemin du littoral, quelques pistes suffisamment décourageantes pour ne pas être trop fréquentées, des lieux d'accueil régulièrement répartis sur le sentier littoral.  
L'accès par la mer est facile depuis Saint Florent. Plusieurs anses bien abritées permettent de s'arrêter par temps de vent.*

**Contraintes**

*Les brises thermiques se lèvent souvent en été ce qui restreint les activités maritimes sur la façade ouest des Agriate (mer agitée).  
Les risques d'incendie sont omniprésents tout l'été. La surveillance est difficile compte tenu de la superficie du site.  
Le mauvais état des pistes rend plus difficile la fréquentation et la gestion des lieux d'accueil : gîtes de Ghignu, camping de Saleccia ou la mise en œuvre de travaux  
Les pistes sont poussiéreuses par temps chaud et sec ce qui est inconfortable pour les cyclistes ou piétons lors du passage des véhicules.*

**b. Les activités de chasse**

La chasse anime les temps d'automne et d'hiver de nombreuses communautés villageoises voisines. C'est une occupation traditionnelle et identitaire. Les Agriate constituent un des territoires les plus prisés de la microrégion et notamment par les chasseurs de la zone urbaine bastiaise. Six sociétés agréées déclarent les utiliser. De nombreux chasseurs sont concernés : dix équipes de battue au sanglier viennent deux à trois fois par semaine comprenant chacune de 8 à 25 participants auxquels s'ajoutent une quinzaine de chasseurs de petit gibier. Ces équipes se partagent le territoire en fonction des habitudes et de la première arrivée. Les chasseurs utilisent les pistes avec leurs véhicules et se déplacent à pied pour rejoindre leur poste ou lever le gibier. Les territoires de battue au sanglier recouvrent tout le site. Pour le petit gibier (bécasse, perdrix, lièvre et grive), les zones les plus prisées sont les plaines de Saleccia, de Teti, d'Ostriconi, les alentours des hameaux de paillers (Malfalcu, Terrice, Chiosu...).

L'activité traditionnelle de la chasse régresse petit à petit comme dans le reste de l'île : la technicité du matériel et l'habileté des chiens focalisent plus l'attention que la gestion des milieux ou des populations de gibier.

Deux réserves de chasse et de faune sauvage sont présentes sur le site et gérées par la Fédération des chasseurs de Haute Corse, l'une autour du domaine d'Ifana sur les terrains du Conservatoire et des terres communales de Santu Petru di Tenda et San Gavinu di Tenda et l'autre, beaucoup plus petite, située près du hameau de Terrice sur des parcelles du Conservatoire et de particuliers. Ces réserves sont peu respectées. La seconde, oubliée, n'est pas signalisée sur le terrain. D'après une enquête auprès des chasseurs (ONCFS, 2006), la quantité de gibier est stable.

Les interventions de gestion cynégétique sont inexistantes en dehors des cultures conduites par la Fédération départementale à Ifana. Un braconnage persiste et s'accroît du fait de la pénétration motorisée, favorisée par l'ouverture de pistes sauvages. Des conflits d'usage ont parfois lieu entre équipes de battue (concurrence de territoire et divergence sur les pratiques) mais surtout entre chasseurs de grives venant d'autres régions de Corse, du continent ou d'Italie et les habitants, ce qui n'est pas unique en Corse.

**Atouts**

*L'espace des Agriate offre un territoire de chasse exceptionnel. Le gibier continue d'être abondant.*

**Contraintes**

*La gestion du gibier est actuellement impossible compte tenu de la faible coordination entre les chasseurs et du manque de motivation des sociétés pour fédérer les équipes.*

# Agriate

## Carte des usages

(excepté la chasse et la pêche)



### c. Les usages de loisirs libres

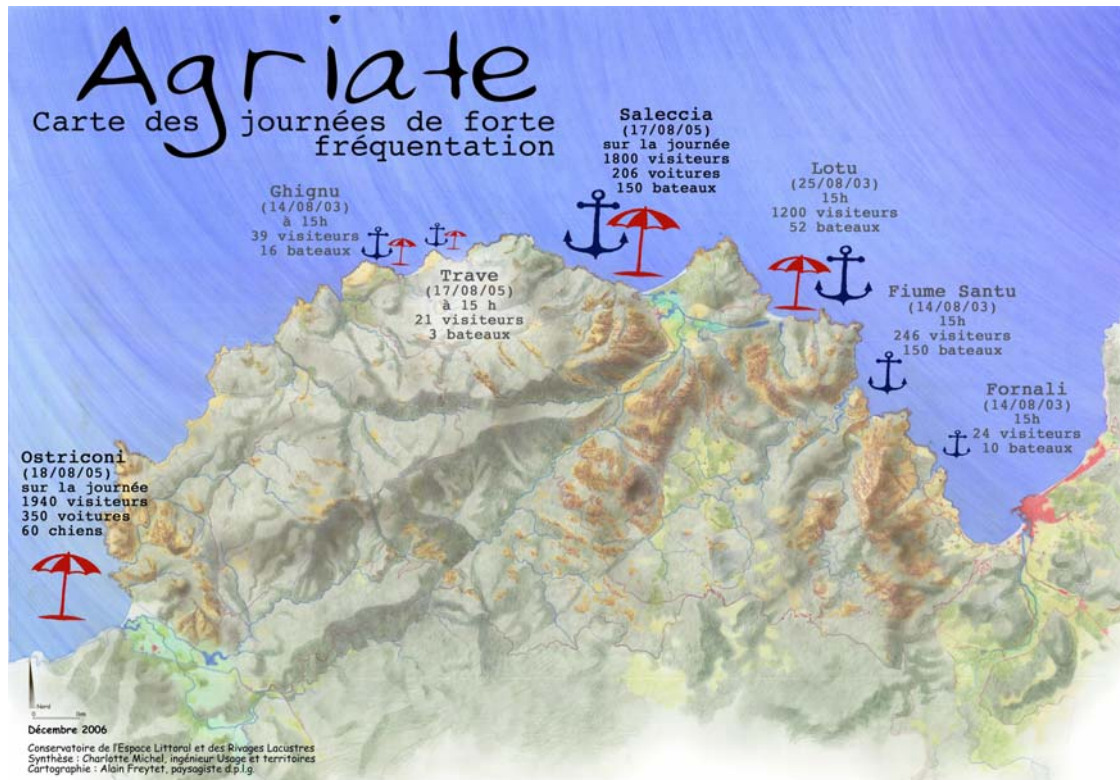
L'attrait récréatif et contemplatif des Agriate est étroitement lié à un dialogue entre deux immensités : des terres de maquis et un horizon de mer, qui suscitent un sentiment et un désir de liberté. Cet état est partagé par des usagers qui ont pourtant des pratiques totalement hétérogènes voire incompatibles entre elles : certains viennent y faire la fête, se coucher tard en chantant, d'autres viennent chercher le silence et la solitude. Certains viennent à pied ou à vélo et voudraient surprendre la vie sauvage, d'autres circulent en voiture, quad ou moto, apprécient de voir défiler les paysages, la vitesse et le franchissement de passages difficiles. Tous ces extrêmes se côtoient et trouvent globalement leur place du fait de l'immensité du territoire. Les espaces où ces cohabitations d'usages sont cependant les plus mal vécues sont la bordure littorale : déception de voir des engins motorisés au bord de l'eau ou sur des sentiers, des campements sauvages, agression par le bruit des moteurs des quads ou des jet ski, conflit d'espace entre baigneurs et plaisanciers, sentiment de sur fréquentation sur les plages principales, danger pour les plongeurs sous marins du fait des passages des embarcations à moteur, activités à caractère sexuel dans les dunes qui peuvent déranger ou choquer.

Concernant les multiples usages repérés sur le territoire, deux groupes sont distinguables :

- les pratiques itinérantes : randonnées à pied, à vélo, à cheval, en kayak et en catamaran, plaisance ;
- les pratiques à la journée ou localisées : promenades à pied, en vélo, baignade, jeux de plage, plongée sous marine, chasse sous marine, pêche de loisir, escalade, voile, jet ski, planche à voile, quad, moto enduro, 4X4 extrême et de façon anecdotique et localisée, kite surf, ski nautique, bouée tractée et autres activités de glisse, et activités à connotation sexuelle.

Les principaux espaces utilisés sont avant tout les plages, la bordure littorale et les pistes. En dehors des chasseurs, les visiteurs sont peu nombreux à pénétrer dans les terres. Certains en ont fait un terrain de jeu pour les activités motorisées et s'écartent des pistes. Leur nombre n'a pas été estimé.

L'évaluation de la fréquentation a été amorcée par des comptages sur les plages (menés par les gardes des Agriate, Isabelle Guyot, Antonia Léoni, Charlotte Michel, Emmanuel Vioche). Une étude fine a été menée en 2003. Des comptages ont été reproduits en 2005 sur des journées types. Quelques résultats sont présentés sur la carte ci-dessous à titre illustratif : des nombres de personnes présentes à une heure donnée (données 2003) et des nombres de visiteurs sur des journées entières (données 2005).



Les visiteurs disposent de différentes structures d'hébergement et de restauration sur le site : des campings et des hôtels aux portes des Agriate (nombreux campings et hôtels à St. Florent, camping et chambres d'hôtes à Ostriconi, hôtels, location de gîtes et chambres d'hôte à Casta) ou à l'intérieur (camping et paillote à Saleccia, gîtes à Ghignu), de la restauration rapide à bord des navettes maritimes, des restaurants dans les campings et la paillote. Les plages et criques sont par ailleurs utilisées ponctuellement pour le bivouac sauvage par des randonneurs, des plaisanciers ou des personnes accédant au bord de mer avec leurs véhicules. Ces usages étaient plus significatifs avant la création du syndicat de gestion des Agriate et sont contenus là où les gardes assurent une surveillance.

La plage d'Ostriconi a été aménagée pour la baignade avec l'installation d'un poste de secours pour la première fois en 2006 après quelques années d'interruption. Ailleurs, la baignade n'est pas aménagée. Le mouillage n'est organisé nulle part.

**Atouts**

*Les Agriate réunissent tous les ingrédients d'une destination nature de loisir d'exception : le calme, la mer, des plages magnifiques sans présence de bouées, l'immensité, l'eau poissonneuse, les paysages non aménagés, la convivialité, la fraîcheur de l'air marin...*

**Contraintes**

*Les Agriate disposent de peu de sources captées et de ressources en eau.*

*L'intégration paysagère et environnementale des lieux de restauration et des campings n'est pas optimale : pollution par les eaux usées, pollution sonore des groupes électrogènes, visibilité de paillote et de points de restauration dans la pinède de Saleccia et sur la D81.*

*La majorité de la fréquentation se concentre sur des zones restreintes : effet de saturation visuelle, auditive et olfactive, rejets des déchets en mer et sur les plages, pression sur les herbiers de posidonies par les chaînes des ancres de bateaux au mouillage.*

*Les stationnements sont mal organisés aux portes du territoire.*

*Le site archéologique du Monte Revincu (situé dans le champ de tir de Casta) n'est pas ouvert au public en raison de la pollution pyrotechnique (présence de débris de munitions).*

*Par ailleurs, les Agriate portent une image de terrain de jeu pour les activités motorisées (enduro, quad, 4X4 extrême) notamment diffusée sur Internet et dans les magazines spécialisés.*

**d. Les usages encadrés**

Parmi les activités de loisirs, certaines sont proposées avec un encadrement professionnel. De nombreux prestataires d'activités sportives ou de transport en groupe se sont positionnés sur la destination des Agriate. Ils n'ont pas été recensés de façon exhaustive mais les principaux d'entre eux, basés sur la région, ont été identifiés et consultés.

Les activités proposées sont les suivantes :

- randonnées sur plusieurs jours à cheval, à VTT, en kayak, en catamaran et à pied accompagnées par un âne de bât,
- randonnées pédestres à la journée, circuits en étoile en quad, randonnées en jet ski, dessertes de plage par navette maritime ou en 4X4, locations brutes de 4X4, de bateaux, de kayaks,
- des journées multi activités : par exemple arrivée en bateau au Lotu et retour à pied ou en 4X4.

Les activités qui drainent le plus de monde sont les navettes maritimes de Saint Florent au Lotu : six dessertes par jour en été par deux navires avec chacun une capacité de 80/90 places en 2006. Ceci peut générer un flux d'un millier de personnes par jour. Ces capacités vont probablement doubler dans les prochaines années.

Des randonnées à cheval, commercialisées par une demi-douzaine de structures, et des descentes en 4X4 sont proposées régulièrement. La location de quad est aussi très demandée en été pour descendre sur Saleccia.

Ces activités encadrées utilisent la bordure littorale (sentier et bord de mer) et quelques circuits dans les terres. Des professionnels utilisent des pistes créées ou réouvertes illégalement en quad ou en moto pour pouvoir effectuer des boucles ou atteindre plusieurs secteurs littoraux dans la même excursion.

Les produits en itinérance nécessitent une organisation logistique pour apporter la nourriture, du matériel de couchage et éventuellement les affaires personnelles. Les professionnels utilisent les trois principales pistes à ces fins.

*Les Agriate constituent un produit d'appel avec un grand potentiel : c'est un produit touristique rare, apprécié et de plus en plus convoité par le tourisme de nature.*

**Atouts**

*Le mauvais état des pistes rend la logistique des professionnels (et du gestionnaire) compliquée.*

*La saison touristique est courte pour maintenir des structures touristiques pérennes. Les professionnels des sports de nature ne sont globalement ni fédérés, ni organisés entre eux, à l'exception du tourisme équestre. Ils suivent des stratégies indépendantes avec des perspectives de court terme, ce qui est courant dans le cadre de ces activités (économie de cueillette). Ils n'ont pas de relations contractuelles avec le Conservatoire, propriétaire des terrains littoraux, ni avec le gestionnaire.*

**Contraintes**

*La chaleur estivale, le manque d'eau et les risques d'incendies limitent les activités dans l'intérieur des terres.*

## C. Dysfonctionnements identifiés

L'état des lieux précédent souligne les nombreuses richesses des Agriate, fondatrices de la valeur patrimoniale, écologique et paysagère unique du site. Les actions pour rendre ces richesses accessibles à l'œil, au toucher ou même à la connaissance paraissent alors étonnamment modestes et les menaces qui pourraient les diminuer bien présentes. L'état des lieux a cependant rappelé les contraintes qui limitent cette valorisation et qui vont conditionner les choix et moyens de gestion.

S'ajoutent à ce dialogue « atouts/contraintes », des dysfonctionnements que des interventions de gestion peuvent résoudre. Une liste de propositions s'est constituée au cours du travail de diagnostic à travers le vécu des acteurs et l'expertise de personnes qualifiées. Cette quatrième partie présente une synthèse de ces doléances ou suggestions et souligne les principales divergences.

### 1. Des usages non conformes à la protection du site

Des usages sont interdits dans les Agriate du fait des mesures réglementaires protégeant le site et de mesures générales qui s'appliquent sur tout espace naturel. Certains de ces usages, cependant pratiqués, sont particulièrement préjudiciables au milieu : impact sur la tranquillité du lieu et sur le paysage, perturbation de la faune et de la flore, pollution... Les personnes interrogées dénoncent les pratiques suivantes à de nombreuses reprises :

- la circulation motorisée en dehors des pistes (ouverture ou réouverture non autorisée de pistes) et tout particulièrement en bord de mer : côte rocheuse entre Ghignu et l'Acciolu, plages du Lotu et ponctuellement dunes d'Ostriconi,
- le non respect de la réglementation maritime à proximité de la côte et des plages en termes de vitesse et de distance,
- les feux de camp sur les plages ou dans le maquis surtout en période sèche,
- le dépôt de déchets non dégradables (matières plastiques, verres, objets métalliques, hydrocarbures),

- le braconnage : prélèvement dans la réserve de chasse d'Ifana, pêche et chasse en dehors des périodes d'ouverture, prélèvement d'espèces protégées (poissons crustacés...)
- la coupe de bois sur des essences fragiles ou à forte valeur patrimoniale (chêne, ...) et le pillage d'oliviers sur des terrains privés ou publics ; la cueillette d'éléments de flore protégée (orchidées par exemple),
- l'occupation privative de paillers appartenant au Conservatoire,
- la divagation du bétail qui peut engendrer des accidents sur des personnes (notamment en 2005) et participe à la dégradation des cultures, des plantations et du patrimoine bâti.

D'autres infractions plus ponctuelles ou moins préjudiciables ont aussi été signalées :

- le bivouac (campement pour la nuit) et le camping sauvage (campement sur plusieurs nuits non démonté en journée) pratiqués sur les plages et aux abords sans pour autant créer d'abcès de fixation mais générant des feux de camp, des dégâts sur la végétation, des phénomènes d'érosion et des dépôts de déchets (cf. ci dessus),
- les occupations exclusives temporaires de parties de plages ou dunes par la construction de cabanes par les plagistes,
- les corps morts et les pontons illégaux présents sur la commune de Saint Florent au delà de la plage de la Roya,
- des eaux usées polluantes qui se déversent ponctuellement dans l'étang de Saleccia,
- une appropriation privative du DPM sur la partie Est qui fait l'objet d'une procédure contentieuse en cours entre l'Etat et les propriétaires riverains,
- la cueillette de plantes aromatiques (notamment d'immortelles), qui fait l'objet de plus en plus de convoitise en Corse,
- des pénétrations de chasseurs de turdides sur des terrains privés générant des conflits avec les propriétaires terriens, les éleveurs et les usagers.

Par ailleurs, des usages, autorisés, ont des impacts préjudiciables pour la protection du site tels qu'ils sont organisés et encadrés aujourd'hui. Ces impacts sont le prélèvement excessif de poissons liés à une pratique de pêche, non limitée, ou des dépôts de déchets organiques en arrière des plages les plus fréquentées.

## 2. Une infrastructure d'accueil minimum

L'absence d'infrastructure pour l'accueil du public et les carences de certains aménagements existants sont ressenties aux abords des plages, des gîtes de Ghignu, le long du sentier du Littoral et en mer. Plus précisément, les points suivants ont été soulignés :

- le stationnement est anarchique et non intégré sur le plan du paysage sur la route en belvédère et à proximité du camping à Ostriconi, à Saleccia et au Lotu, à l'anse de Fornali et aux gîtes de Ghignu, et des aménagements pour bloquer le passage des voitures entre la piste de Ghignu ou de Terrice et la zone littorale sont inesthétiques ;
- la non signalisation de récifs dangereux en mer pour la navigation de plaisance et l'absence d'organisation des plans d'eau de baignade (le mouillage excessif des navires à proximité des plages du Lotu et de Saleccia pénalise les baigneurs) ;
- dans les gîtes de Ghignu, les paillers manquent de confort et les sanitaires doivent être rénovés ; un aménagement incongru sur le plan paysager est pointé sur l'aire de pique-nique sous la pointe de l'Acciolu ; un manque de lieux de bivouac a été souligné notamment entre Saint Florent et le Lotu et entre Ostriconi et Ghignu ;
- la signalétique est insuffisante aux entrées du site, notamment aux deux grandes portes (à Saint Florent et à l'Ostriconi), mais aussi sur la D 81 et le long du sentier du littoral ; les lieux d'accueil et d'information du public (maison de site, lieu d'information) sont quasiment inexistantes ;

- sur le sentier du littoral, des problèmes d'entretien de la « section courante » se posent pour le passage des chevaux et des ânes bâtés ; les gués sont eux aussi insuffisamment traités pour ces animaux ; des portions du sentier sont parfois trop raides ou trop instables même pour les piétons ; l'absence de la servitude sur la portion du sentier du littoral entre l'anse de Fornali et la Roya est décriée par les associations de défense de l'environnement car elle nuit à la cohérence du sentier ; rappelons que la procédure contentieuse est en cours entre l'Etat et les propriétaires ;
- des aménagements non intégrés sur le plan paysager et environnemental se sont installés à des buts commerciaux et détériorent des ambiances sauvages (le long de la route D81, à Bocca di Vezu et dans la pinède de Saleccia).

### 3. Des faiblesses de la surveillance et de la police

La faiblesse de la surveillance et des actions de police font partie des principaux reproches faits à la gestion actuelle. Le nombre insuffisant d'agents assermentés et l'absence de direction du syndicat gestionnaire pendant de longues années sont rappelés régulièrement. Par ailleurs, les agents ont manqué d'un cadre d'intervention clair notamment dans la définition des règles d'usage à faire respecter. Ce climat a généré des tâtonnements dans le choix entre les usages à tolérer et ceux à interdire et ont suscité des jalousies, des frustrations et des incompréhensions qui n'ont pas favorisé la concertation et le dialogue.

Pour certains, les gardes ne sont pas suffisamment visibles sur le terrain. Rappelons que seuls six agents interviennent sur plus de cinq mille hectares. Ce manque de surveillance facilite le développement d'usages non conformes à la protection et laisse craindre des dégradations du patrimoine notamment du site de fouille archéologique, de la réserve de chasse et du domaine d'Ifana, de la maison de Baccialu...

Plus récemment, en 2006, l'application de l'arrêté préfectoral concernant la sécurité incendie n'a pas toujours été bien comprise. Il n'a pas été déclenché lors de jours de forts vents ou, à l'inverse, appliqué des jours de vent faible. Le manque de moyens de surveillance a été souligné.

Cette absence de règle d'usage est en partie le fait d'un cadre juridique non défini concernant l'usage des principaux axes de circulation : les pistes et le sentier du littoral. Il n'existe pas de réglementation sur les pistes en dehors de l'arrêté préfectoral pour la sécurité en période de risque incendie. La réglementation découlant de la Loi sur la circulation de véhicules à moteur dans les espaces naturels est totalement méconnue du public, de la gendarmerie et des élus. Les communes n'ont jamais pris les arrêtés municipaux proposés par le Conservatoire. Il n'existe pas de convention autorisant le passage des chevaux et des vélos sur le sentier du littoral. En l'absence de cadre contractuel avec les propriétaires des terrains traversés, il est probable que les socioprofessionnels pourraient ne pas être couverts par leurs assurances en cas d'accident et la pérennité des accès n'est donc pas assurée.

### 4. Un manque d'organisation entre les acteurs

L'absence de politique de gestion se fait aussi ressentir concernant l'organisation entre les acteurs socioprofessionnels, les scientifiques et les associations locales. Chacun oeuvre sur son projet avec un minimum de connexions avec les autres. De fait, il est constaté une méconnaissance de la réglementation de la part des visiteurs, une faible valorisation de l'histoire et des richesses du territoire et un manque de concertation entre les acteurs. Certaines associations ou professionnels ont le sentiment d'être peu reconnus. On note aussi l'absence de gestion territoriale cynégétique faute de coordination entre chasseurs.

Les partenariats avec le Conservatoire du littoral ou le Conseil général sont absents ou ressentis comme insuffisants.

A contrario, le Conservatoire du Littoral peine à trouver des interlocuteurs participant à un développement harmonieux et durable du site.

## 5. Une valorisation inexistante

Le autre point faible concerne la valorisation du patrimoine culturel et naturel qui devrait être le coeur d'un projet pour les Agriate afin de compléter l'attrait balnéaire. Cette absence nuit doublement car faute de valorisation certaines richesses peuvent diminuer. On note une valorisation des sites archéologiques freinée par la complexité de la situation foncière et le prix de la dépollution, une détérioration du patrimoine agricole sur le domaine d'Ifana, l'abandon du sémaphore de la Mortella et de la maison cantonnière de Baccialu, la dégradation des paillers et du petit patrimoine bâti en général, le non entretien des plantations forestières, la lutte insuffisante contre les plantes envahissantes (notamment les griffes de sorcière), la re-végétalisation et la reforestation naturelle des milieux liée à la disparition des activités agricoles et à la baisse des activités pastorales.

## 6. Des divergences de points de vue sur la gestion

Deux sources de divergence principales entre les acteurs freinant la gestion du site ont été identifiées.

La première et la plus vive concerne le réseau de pistes ouvert à la circulation motorisée. Il est constitué de quatre pistes principales indépendantes et initialement non reliées entre elles, le long desquelles quelques tronçons de pistes ont été condamnés par le syndicat mixte au début des années 90. La plupart de ces tronçons refermés ont été, depuis, rouverts, dont certains à plusieurs reprises, et de nouveaux tronçons ont été dégagés illégalement notamment pour créer des liaisons transversales entre les quatre pistes perpendiculaires : entre Marina d'Alga ou Luogu Pianu et Ghignu, entre Ifana et la piste de Terrice et plus récemment entre Ghignu et Saleccia.

Ces tronçons de pistes et la circulation motorisée sur le littoral sont illégaux. Ils ont été condamnés par le Syndicat de gestion et le Conservatoire en adéquation avec les orientations de la charte adoptée en 1988 et désormais de la stratégie que s'est fixée l'établissement au plan national (Stratégie 2005-2050, cf. annexe). Les tentatives de nouvelles ouvertures qui subsistent témoignent d'une pression soutenue de la part de certains usagers à s'opposer aux lois en vigueur et à la volonté du propriétaire.

Les avis sur cette circulation sont variés.

Un premier groupe de personnes, les plus consternées par les pratiques motorisées, proposent de tout fermer pour éviter de voir le site se dégrader.

Un second groupe, réunissant la plupart des maires, le Conservatoire et de nombreux usagers, vise à limiter l'accès aux quatre pistes pour contenir les flux motorisés sur une surface minimum et maintenir ainsi des zones de quiétude.

Un troisième groupe demande une tolérance sur les pistes sauvages notamment celles qui permettent des boucles tout en ne faisant pas trop connaître ouvertement ces passages (pour éviter que la circulation s'amplifie). Ces avis sont issus de certains chasseurs (pour faciliter la recherche des chiens de battue), de professionnels (pour proposer des boucles de randonnées en quad), d'amateurs de quads et de motos (pour élargir leur terrain d'aventure).

Un quatrième groupe, dont les avis n'ont pas été exprimés ouvertement à ce jour mais qui s'exprime sur le terrain, semble vouloir ouvrir encore de nouvelles voies !

Tous ceux que nous avons entendus s'accordent cependant sur trois points : il faut écarter la circulation des voitures du bord de mer, éviter de stabiliser les pistes avec de l'asphalte et

renforcer la surveillance. Aussi, au-delà des intérêts individuels, l'idée est partagée que la chance de ce territoire est sa difficulté d'accès terrestre maintenant son isolement.

Le second point de divergence, moins vif mais persistant, est lié lui aussi à la géographie du site. Si le littoral est difficilement accessible depuis les terres, ce n'est pas le cas par la mer et surtout depuis la baie de Saint Florent. Aussi, le développement économique a surtout profité au village de Saint Florent (activités du port de plaisance, hôtellerie et restauration, commerces) et plus modestement aux acteurs de Balagne (qui bénéficient de l'attrait de Calvi et de l'Île Rousse pour proposer des excursions dans les Agriate) ou de Casta (produits hôteliers et hébergements sur la D81). Cette hétérogénéité crée des jalousies historiques entre territoires et freine les projets intercommunaux.

## 7. Le mot du propriétaire : une ambition perdue !

Une intervention aussi volontariste du Conservatoire du Littoral, voulue par les collectivités locales, sur un territoire d'une telle ampleur, la création d'un outil de gestion spécifique puis l'adoption d'une charte de gestion et de mise en valeur à la fin des années 80 ont été l'expression d'une ambition politique forte et visionnaire. Qu'est-il resté de ce projet de développement durable avant l'heure qui se voulait une alternative à une privatisation anarchique du littoral sauvage ? La réhabilitation du patrimoine bâti, la création du premier sentier littoral de Corse et la création des gîtes de Ghignu, la réalisation des premiers aménagements de protection de sites naturels en Corse, etc., autant d'initiatives innovantes pour l'époque. Le dessein initial a été perdu de vue par les acteurs locaux, les divergences de vue, les intérêts individuels à court terme ont pris le pas sur l'ambition collective. Le Conservatoire s'est pendant un temps mis en recul.

Sur la lancée initiale, la gestion des Agriate avait vocation à rayonner à l'échelle nationale voire internationale comme cela avait été initié dans le cadre de l'association européenne Eurosite dont le Syndicat a été un des membres fondateurs. Le site des Agriate n'a-t-il pas été un moment jumelé avec le Parc National de Circeo en Italie ?

## Conclusion

Tous les points soulignés par les acteurs et rapportés ci-dessus traduisent une frustration générale due au fait que les Agriate subissent, en ordre dispersé et sans réflexion préalable, les agressions, vellétés, projets et agissements de nombreux utilisateurs du territoire. Les difficultés d'accès et un attachement collectif à son caractère sauvage ont préservé le site du pire. Cependant, il ressort très clairement que l'attente est forte d'un projet global qui puisse fédérer les projets individuels et les tirer « vers le haut ».

## D. Attentes exprimées

Parallèlement au constat des dysfonctionnements, les acteurs ont livré des idées et leurs attentes vis à vis d'un nouveau projet pour les Agriate. Ces idées sont parfois originales et surprenantes ; recueillies de façon dispersée, elles dessinent dans l'ensemble cinq grands axes.

### 1. Une meilleure protection du patrimoine culturel, de la faune, de la flore, et du paysage, avec des moyens de surveillance plus efficaces, des règles plus visibles

Tout le monde s'accorde autour de l'idée de protéger les Agriate et défend avec vigueur le caractère non constructible du site. Certains proposent même de renforcer la réglementation en classant les Agriate en réserve naturelle ou au moins de trouver une protection plus lisible en mer. D'autres pensent que la réglementation actuelle suffit si elle est bien appliquée. Pour le patrimoine culturel, les acteurs souhaitent éviter son abandon, renforcer sa surveillance et trouver des moyens pour lui rendre une vocation dans le cadre de projets d'intérêt général à caractère touristique, pédagogique, agricole ou scientifique.

En ce qui concerne la faune et de la flore, il est proposé de renforcer la surveillance contre le braconnage terrestre et maritime, de limiter les pénétrations humaines à l'intérieur des terres, de trouver des modes de gestion préservant la richesse écologique du milieu (éviter le nettoyage mécanique des plages, favoriser les déplacements doux pour les équipes de terrain) et de préserver ou de restaurer certains milieux fragiles ou menacés (herbier de posidonie, mares temporaires, dunes, paillers abritant les chauves souris). La nécessité d'une coopération entre les forces de police a été rappelée pour bien coordonner les interventions. Idem à propos d'un système de veille qui pourrait être mis en place entre l'équipe des gardes et les usagers partenaires de la gestion : chasseurs, professionnels, associations locales.

Sur le plan du paysage, les propositions visent :

- à rendre moins visible tout ce qui concerne les véhicules à moteur : parkings, voies, ponton, mouillage ;
- à protéger les points de vue sur des lieux emblématiques : plages, bords de route (D81), abords des pistes ;
- à valoriser des zones spécifiques : paillers, groupes de paillers, maisons, ruines ;
- à améliorer les sentiers, à aménager les portes d'entrée du site et d'une façon générale à traiter tous les lieux porteurs de sens : rochers spectaculaires, murets et petit patrimoine bâti, points de vue, arbres remarquables, etc. ;
- à remettre en valeur des espaces agricoles.

**Enjeux** *Les principales incertitudes concernent l'équilibre à trouver sur la circulation des véhicules et la surveillance de certains usages dispersés comme la chasse et la pêche. Dans ces domaines, il s'agit de revenir sur des habitudes bien ancrées. Une forte volonté collective sera nécessaire pour rétablir une autorité : motivation des agents, renfort de personnels, information et pédagogie auprès du public, volonté locale de jouer le jeu, surveillance par des gardes assermentés, appui des élus et des administrations.*

## 2. Une valorisation agricole pour recréer des lieux d'activités organisés et un paysage plus jardiné et diversifié

Les acteurs aspirent à faire revivre les Agriate sur des lieux autrefois animés par l'activité agricole. Recréer de la diversité dans les plantations et ouvrir des zones de maquis reviennent souvent dans les propositions, parfois avec des idées surprenantes (planter une châtaigneraie !). L'idée qui s'en dégage est bien de retrouver une vie agricole et pastorale, des lieux « jardinés » : capter les sources et restaurer les fontaines, recréer des surfaces exploitables, pérenniser un élevage extensif de qualité, remonter les anciens murs, replanter des arbres fruitiers et gérer les plantations existantes.

### Enjeux

*Les principales incertitudes concernent la capacité de certains éleveurs installés à faire évoluer leur pratique actuelle ou la possibilité d'intéresser d'autres exploitants, de les accompagner sur des projets agricoles pérennes tout en gardant un équilibre entre valorisation privée, préservation des milieux et des paysages et ouverture au public. Des questions analogues se posent pour la chasse : comment convaincre les chasseurs de s'organiser entre eux et de s'engager dans une gestion des territoires cynégétiques : concession du droit de chasse par des conventions, suivi des populations, maintien de parcelles ouvertes pour le petit gibier et entretien des réserves de chasse.*

## 3. Une organisation de l'accueil du public cohérente, sécurisée et ambitieuse

Concernant le tourisme balnéaire, les loisirs sportifs et les activités de découverte, les Agriate ont besoin d'un minimum d'infrastructures, de moyens humains et matériels pour guider, canaliser, montrer, surveiller, anticiper. Aussi, tous les avis convergent à ce sujet. Des idées reviennent régulièrement : mettre en place une signalétique, engager des saisonniers pour informer et prévenir les visiteurs à chaque entrée et sur les lieux les plus fréquentés, diffuser une plaquette, ouvrir des maisons de site en bordure des Agriate (à Saint Florent, sur la D81 et à Ostriconi), aménager les plages, refaire à minima la piste de Saleccia... Toutes les déclinaisons possibles de l'information et de l'accueil du public ont été proposées.

Les personnes interrogées ne souhaitent pas pour autant voir plus de monde dans les Agriate. Ils demandent au contraire que les flux soient régulés : pas plus de navette maritime, pas de desserte maritime sur Saleccia, pas de bitume sur les pistes... et certains proposent de réduire les entrées en été : par une limitation du nombre de voitures à Saleccia (parking payant, système de navettes électriques), par un recul des parkings en retrait des plages ou par une fermeture de certaines pistes.

Par ailleurs, certains professionnels qui amènent des clients dans les Agriate souhaitent s'engager dans une démarche « qualité » et définir de façon concertée un cahier des charges de façon à sélectionner les activités proposées sur les Agriate. Ils souhaitent pouvoir disposer d'un minimum d'infrastructure pour déposer du matériel et répondre à leurs besoins logistiques. Ils aimeraient disposer de lieux de bivouac supplémentaires. Ils sont prêts en échange à participer à des actions de nettoyage et d'entretien. Ils sont demandeurs de plus d'informations sur l'histoire et le patrimoine naturel et culturel de manière à enrichir leur support de communication. Le Conservatoire du Littoral est prêt à envisager une formation spécifique.

## Enjeux

*Il s'agit d'organiser un système de surveillance et de prévention, de construire un support d'information, de réunir des compétences pour l'accueil du public, de coordonner des actions sur des terrains où les propriétaires sont multiples, d'assurer une sécurité minimum sur tous les espaces d'accueil avec un système d'évacuation et de fermeture en cas d'incendie, de se mettre d'accord avec les professionnels sur les limites à ne pas dépasser concernant la circulation des véhicules et les pratiques à développer, de maintenir une dynamique dans le temps sur d'éventuels outils de coordination telle qu'une charte de qualité, d'accompagner des aménagements intégrés au paysage aux marges du site en matière d'offre touristique (hébergement, restauration, circuit de randonnée).*

## 4. Un suivi scientifique et un projet pédagogique coordonnés et intégrateurs

Les études et les suivis scientifiques se poursuivent : étude sur la recolonisation des milieux par la faune après l'incendie de 1992, inventaire des chauves souris et des mares temporaires, cartographie générale des milieux naturels. Les fouilles archéologiques ont été approfondies sur le site du Monte Revincu et les campagnes vont se terminer en 2007. Des campagnes archéologiques sous-marines vont aussi se poursuivre dans la baie de Saint Florent. Des recherches interdisciplinaires ont été menées en parallèle. Différentes propositions ont été faites pour relancer des programmes de recherches, pour réactualiser les inventaires faunistiques et floristiques, pour mettre en place des études d'impact sur les mouillages forains et faire un premier inventaire de la faune et de la flore marines littorales.

Des attentes ont été formulées sur la diffusion des connaissances, sur leur intégration dans un système informatisé d'information géographique (SIG) et sur le soutien des recherches en cours. Des propositions ont également été faites sur la valorisation pédagogique des connaissances.

## Enjeux

*Il s'agit de compléter la connaissance scientifique du territoire et de répondre à un besoin pédagogique qui se fait expressément sentir et d'y apporter les connaissances des experts et des scientifiques. Cela demande d'associer les différents porteurs de projets, puis de construire et d'alimenter une banque de donnée partagée et en parallèle de proposer une mallette pédagogique avec un système d'accueil des groupes. Enfin, la question a été posée d'associer la population locale à la construction de cette connaissance ; ces échanges pouvant être une nouvelle base pour une appropriation locale du projet.*

## 5. Une ambition nouvelle

Des acteurs ont suggéré de s'engager sur des perspectives ambitieuses : les Agriate doivent être perçues comme une vitrine de la Corse et retrouver une ambition nationale voire internationale. Ils pensent ainsi que le projet d'accueil associé à la préservation du site doit être exemplaire.

Une réelle gestion intégrée de l'espace terrestre et de l'espace marin devrait être à terme mise en œuvre sur ce littoral plus fréquenté par la mer que par la terre. Les nouvelles compétences du Conservatoire sur le domaine public maritime peuvent être l'occasion d'un tel tournant. Mais d'aucun voit plus loin encore dans le cadre de la nouvelle Agence nationale des Aires Marines Protégées ou de la nouvelle loi sur les Parcs nationaux.

## Conclusion

Les attentes des acteurs sont précises et les idées ne manquent pas pour valoriser le site. Bien que très diverses et parfois contradictoires, ces aspirations relèvent de deux niveaux d'intervention. Le premier porte sur les exigences minimales du projet. Il s'agit, en s'appuyant sur les atouts naturels et les protections juridiques du site (difficulté d'accès, aridité du milieu, phénomènes météorologiques, non constructibilité, site classé, principes de gestion appliqués sur les terrains du Conservatoire...), de veiller à garder un équilibre entre les projets individuels et la protection du site, via des règles simples et transparentes, applicables par l'équipe actuelle.

Le second niveau vise un projet qui transcende de façon plus marquée les intérêts de chacun avec des objectifs pédagogiques, scientifiques et touristiques complémentaires et cohérents. Ceci demande un apport diversifié de savoir-faire pour l'animation et la coordination ; une véritable ingénierie de projet devra être déployée autour de thèmes fondateurs pour donner à la gestion du site toute l'ambition qu'appellent l'image et le potentiel des Agriate.

## E. La suite de la démarche

La première phase de la concertation a consisté à écouter les acteurs et à réunir leurs doléances et leurs attentes. Elle aboutit à l'élaboration d'un diagnostic dans lequel chacun doit se retrouver, découvrir les attentes des autres et prendre le recul nécessaire pour appréhender la globalité du territoire des Agriate. A ce stade, le diagnostic a été présenté et validé par le comité de pilotage le 20 février 2007. Il a été modifié en fonction des remarques. Il est disponible sur le site Internet.

Par la suite, des groupes de travail vont se réunir par thèmes pour construire et approfondir les grandes orientations du projet. Les thèmes choisis vont éclairer les questions clefs pour lesquelles le Conseil Général et le Conservatoire du littoral ont besoin d'un avis concerté. Les interrogations soulevées dans le chapitre précédent et rappelées dans les encadrés « *Enjeux* » sont notamment traitées.

Les résultats des groupes de travail seront présentés lors d'une troisième réunion du comité de pilotage. Ce sera la fin de la concertation et le début de la décision proprement dite. Le Conservatoire et le Conseil général construiront le projet en lien avec les autorités locales et le présenteront aux acteurs, avec comme objectif de calendrier la fin de l'été 2007.

## Bibliographie

AGENC, 1986 – Etude préalable à la gestion agro-sylvo-pastorale des Agriate : 1. Etude des potentialités, 2. Propositions d'aménagement. Syndicat Mixte Agriate.

AGENC (Isabelle GUYOT), 1992 – La conservation des plantes vasculaires rares sur les sites du Conservatoire du littoral en Corse. Conservatoire du Littoral, Parc Naturel Régional de Corse.

ANZIANI Carole (Office de l'Environnement de la Corse), 2006 – Démarche de concertation pour l'élaboration d'un projet partagé de gestion et de mise en valeur des Agriate - Fiche élevage : synthèse des diagnostics, décembre 2006. Conservatoire du Littoral.

BLONDEL Luc, BRUNSTEIN Daniel, 1990 - Analyse morphodynamique de dix plages de Corse du Sud et des Agriate propriétés du Conservatoire de l'Espace Littoral. AGENC.

BOULMER Max, 2006 - Plan d'aménagement pour l'accueil de la randonnée équestre dans les Agriate - Phase 1 : Etat des lieux, diagnostic et évaluation, mai 2006. Conservatoire du Littoral.

BOULMER Max, 2006 – Démarche de concertation pour l'élaboration d'un projet partagé de gestion et de mise en valeur des Agriate - Fiche Domaine d'Ifana : diagnostic, décembre 2006. Conservatoire du Littoral.

CASTA Jean-Michel, 1981 - Les Agriate : étude préalable à l'aménagement. Conservatoire du Littoral et Association des Amis du Parc naturel régional de la Corse.

CASTA Jean-Michel, 2001 - Les Agriate, Haute-Corse – Conservatoire du Littoral. Actes Sud / Dexia Editions.

CASTA Jean-Michel, CECCAROLI Alain, non daté – Agriate. I Pagliaghj. Le pailler, une architecture et un mode de vie. Syndicat Mixte Agriate et Conservatoire du Littoral.

CASTA Jean-Michel, TRINKL Béatrice, 1995 - Les Agriate, un espace sauvage géré : réalisations et perspectives. Syndicat Mixte Agriate et Conservatoire du Littoral.

FAGGIO Gilles, 1986 – Les chauves-souris des bergeries des Agriates : pour une gestion du patrimoine bâti et naturel. Syndicat Mixte Agriate.

FAGGIO Gilles, 1988 – Les oiseaux nicheurs de l'Ostriconi. Syndicat Mixte Agriate.

FAGGIO Gilles (Association des Amis du PNRC), 1996 – Etude des conséquences écologiques de l'incendie du 4 septembre 1992 – complément d'inventaire sur l'avifaune. Syndicat Mixte Agriate.

FAGGIO Gilles, THIBault Jean-Claude, 1989 – Les oiseaux d'eau nicheurs des Agriate. AGENC.

FONS Roger, 1997 – Conséquences écologiques de l'incendie des Agriate. Micromammifères : suivis post-incendie 1993-96. Syndicat Mixte Agriate.

FREYTET Alain, 1998 – Plan global d'accueil et d'interprétation et projets d'aménagements pour le site de l'Ostriconi. Conservatoire du Littoral.

FREYTET Alain, 2004-2006 – Documents de travail sur les Agriate : diagnostic paysager et cartographies de l'existant, esquisses d'intentions paysagères, de projets d'aménagements. Conservatoire du Littoral.

GRUPE CHIROPTERES CORSE (Grégory BEUNEUX et coll.), 2005-2006 – Les chauves-souris des Agriate : intérêt des bergeries et gestion conservatoire. Conservatoire du Littoral.

HAUTE-CORSE DEVELOPPEMENT, 2005 – Rapport sur les gîtes de Ghignu : modes de gestion. Conseil Général de la Haute Corse.

LEANDRI Franck, 2005 – Agriates. Terre de mégalithes. Article publié dans la revue *Histoire*.

LEANDRI Franck, GILABERT Christophe, JORDA Christophe, 2005 - Le site néolithique du Monte Revincu à Santo Pietro di Tenda – Fouille programmée 2005-2007, Rapport intermédiaire n°1. Service régional de l'archéologie de Corse / UMR 6636 (Economie, Sociétés et Environnements Préhistoriques, MMSH) / Musée départemental de préhistoire corse de Sartène.

LEONI Antonia, 2003 – Agriate : la fréquentation estivale du littoral ; état des lieux et propositions. Conservatoire du Littoral et Syndicat Mixte Agriate.

L'HOSTIS Erwan, 2002 – Cartographie informatique des habitats naturels des Agriate. Mémoire de DESS de l'Univ. de Corse. AGENC et SMA pour la DIREN.

MAZAS A., FREYTET A., CHAZELLE C., 1995 – Etude d'aménagement et de gestion du site de l'Ostriconi. SIVOM de l'Ostriconi.

MINICONI Roger (Association A Barcella), 2003. Etude de la microtoponymie littorale traditionnelle dans le secteur des Agriate et de Saint Florent. Conservatoire du Littoral.

MURACCIOLE Michel, CASTA Jean-Michel, LOPEZ Emmanuel, 1990 - Charte pour l'aménagement et la gestion des Agriate. Syndicat mixte des Agriate et Conservatoire du Littoral.

OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE, 2006 – Mission d'évaluation de l'impact des activités de chasse dans les Agriate : état des lieux et diagnostic, novembre 2006. Conservatoire du Littoral.

OFFICE NATIONAL DES FORETS, 2006 - Restructuration des pistes de Malfalcu et de Marina d'Alga à l'ouest des Agriate : diagnostic – étude d'avant projet, septembre 2006. Conservatoire du Littoral.

PARADIS Guilhan, PIAZZA Carole, 1991 – Contribution à l'étude de la végétation des dunes du site classé de l'Ostriconi. Bulletin Société Botanique Centre-ouest, 22 : 149-182.

PARADIS Guilhan, PIAZZA Carole, 1999 – Description phytosociologique et cartographique de la végétation dunaire du site de Ghignu (Agriate). Bulletin Société Botanique Centre-ouest, 30 : 159-200.

PARC NATUREL REGIONAL DE CORSE, 1990 – Valorisation de l'espace naturel des Agriate. Itinéraire de randonnée et de découverte. Syndicat Mixte Agriate et Conservatoire du Littoral.

PERFEZOU Stéphane, 1995 – Contribution à l'étude de l'impact de l'incendie sur l'entomofaune : échantillonnage au niveau d'un contact zone incendiée – maquis. Mémoire de DESS Univ. de Corse / GECO. Syndicat Mixte Agriate.

PEYROT Gilles (O.N.F.), 2005 – 2006 – Travaux de restauration et de protection des dunes et de la pinède de Saleccia : diagnostic-avant-projet (oct 2005), étude de projet (juin 2006), DCE (oct 2006). Conservatoire du Littoral.

TRINKL Béatrice, 1995 – Réflexion globale autour du sentier littoral des Agriate. AGENC.

ZERLINI Gilles (Ass. Le Poulpe), 2006 - Mission d'évaluation de la fréquentation du littoral des Agriate par la mer : état des lieux et diagnostic, novembre 2006. Conservatoire du Littoral.

# Annexes

Liste des personnes rencontrées par l'ensemble des experts

Extrait de la stratégie à long terme du Conservatoire du Littoral

Liste des personnes rencontrées par l'ensemble des experts

|                              |                                                                                                                                                    |
|------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AGOSTINI Philippe            | Cors'kayak, location et école de kayaks de mer, la Roya, Saint Florent                                                                             |
| ALBERTINI Camille            | Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage                                                                                                |
| ALBERTINI Jean Louis         | Président de la société de chasse de Palasca                                                                                                       |
| ANDREANI Christian           | Photographe, musicien (groupe Caramusa), Patrimonio                                                                                                |
| ANDREANI Jean Pierre et Paul | Hôteliers, relais U Saleccia, Casta                                                                                                                |
| ANGOT Thierry                | Centre équestre F.A.E. Equiloisirs, Corte                                                                                                          |
| BASTIANI Jean Christophe     | Directeur de In Terra Corsa, Ponte Leccia et Lozari - Accompagnateur de randonnées à pied et en kayaks de mer                                      |
| BELLINI Charles              | Agriculteur, maire de Vallecalle, propriétaire foncier à Saleccia                                                                                  |
| BENEDETTI Pierre             | Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage                                                                                                |
| BENETTI Xavier               | DDE de Haute Corse, service maritime                                                                                                               |
| BERARD Albert                | Chasseur de gibier à plumes à Ostriconi                                                                                                            |
| BERCEGOL Patrick             | Garde des Agriate                                                                                                                                  |
| BLUA Frédéric                | Administrateur des Affaires Maritimes                                                                                                              |
| BOILEAU Yann                 | Gérant du camping d'Ostriconi                                                                                                                      |
| BONELLI Pierre               | Chasseur, Equipe de Fabien Querci, Santu Petru                                                                                                     |
| BOYER Noël                   | Balagn'âne (organisateur de randonnées avec des ânes), Olmi Capella                                                                                |
| CANTELLI Michaël             | Co-propriétaire d'Agriate Marittima, U Saleccia, navette maritime Saint Florent-Lotu                                                               |
| CASANOVA Dominique           | garde des Agriate / garde champêtre de Palasca                                                                                                     |
| CASAROMANI José              | Chevrier à Ifana                                                                                                                                   |
| CASTA Jean Michel            | Directeur du Syndicat Mixte de gestion des Agriate jusqu'en 1997                                                                                   |
| CASTELLANI Emmanuelle        | Centre équestre Ranch U Niolu a Cavallu, Albertacce                                                                                                |
| CHAREL Philippe              | Capitaine du navire le Manguier                                                                                                                    |
| CHENU Philippe               | Trésorier de l'association <i>Associu per u Svegliu di u Nebbiu</i> , accompagnateur de « déposes découverte » (visites par la mer), Saint Florent |
| CHIARONI Jean-Baptiste       | Président de <i>Eviva u cavallu corsu</i> , Ranch Buffalo Beach, Saint Florent                                                                     |
| CLEMENTI Marie Antoinette    | Maire de Santu Petru di Tenda                                                                                                                      |
| COLOMBANI Alain              | Communauté de Communes de Balagne, chargé de mission du schéma de randonnées                                                                       |
| COSTA Julien                 | Président de la société de chasse de Saint Florent                                                                                                 |
| COSTA Pierre Jean            | Directeur de Corse Escapades, Lama                                                                                                                 |
| COURTOIS Jean Yves           | Groupe chiroptères Corse                                                                                                                           |
| COURTY Thierry               | Directeur adjoint de la Fédération Nationale de Moto                                                                                               |
| CRISTOFARI et partenaires    | Chasseur dans l'équipe Volelli, Casta                                                                                                              |
| CASTELLI Cyril               | Président du club de plongée Actisub, Saint Florent                                                                                                |
| DEGIOANNI Cécile             | Centre équestre Luchi Horse Center, Monticello                                                                                                     |
| DELAUGERRE Michel            | Chargé de mission du Conservatoire du littoral                                                                                                     |
| DEMARCO Jean Louis           | Maire de Palasca                                                                                                                                   |
| DERICK Laurence              | Centre équestre Caval' en liberté, Oletta                                                                                                          |
| DOMARCHI Sébastien           | St Flo-Quad, organisateur de visites en quads, Saint Florent                                                                                       |
| DU FAY Claire                | Centre équestre, Casta                                                                                                                             |
| ESCALES Jean                 | Président de la Fédération Fr. d'Etudes et de Sports Sous-Marins de Corse                                                                          |
| FAGGIO Gilles                | Conservatoire des sites de Corse - Association des amis du PNRC                                                                                    |
| FERRARI M.                   | Chasseur occasionnel de sanglier                                                                                                                   |
| FERRERI Didier               | Organisateur de randonnées en moto                                                                                                                 |
| FEYDEL Jean François         | Chasseur de gibier à plumes, Saint Florent                                                                                                         |
| FORTINI Serge                | Chasseur, Saint Florent                                                                                                                            |
| FREMO Stéphane               | Président de la Fédération de voile Corse ; Calvi Nautique Club                                                                                    |
| Gendarmerie Maritime         | Equipage de Saint Florent                                                                                                                          |
| GIACOMETTI Laurent           | Viticulteur à Teti, Casta                                                                                                                          |
| GIUSTINIANI Pierrot          | Co-propriétaire d'Agriate marittima, U Saleccia, navette maritime Saint Florent-Lotu                                                               |
| GRILLET Jean Philippe        | Délégué régional du Conservatoire du Littoral                                                                                                      |
| GROSSI François              | Maire de San Gavinu di Tenda                                                                                                                       |
| GUARDINI Claudine            | Dominique Plaisance, location de bateaux, Saint Florent                                                                                            |
| GUYOT Isabelle               | Chargée de mission du Conservatoire du littoral                                                                                                    |
| HAVET Pierre                 | DDAF de Haute Corse                                                                                                                                |
| HUGET M.                     | Chasseur de perdrix, Teti                                                                                                                          |
| LEANDRI Franck               | Ingénieur au Service régional de l'Archéologie, responsable des fouilles dans les Agriate                                                          |
| LEMOIGNE Frédéric            | CESM, Ecole de voile et de plongée, la Roya, Saint Florent                                                                                         |
| LEONETTI Olivier             | Altore, Saint Florent                                                                                                                              |
| LOPEZ Emmanuel               | Directeur du Conservatoire du Littoral                                                                                                             |
| LUCIANI Paul                 | Centre équestre, Casta                                                                                                                             |
| LUZI Pierre Charles          | Moniteur guide de pêche                                                                                                                            |
| MARIANI Julien               | Chasseur, Saint Florent                                                                                                                            |
| MASSIANI Yvan                | Président de la société de chasse de Novella                                                                                                       |
| MERIA Guy                    | Historien, président de l'association <i>Mémoire de St Florent et de son territoire</i>                                                            |

|                                |                                                                                                         |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MEI Jean François              | Propriétaire du bateau Le Popeye, navette maritime Saint Florent-Lotu                                   |
| MELIKIAN Alexandre             | Club de quad balanéen                                                                                   |
| MEMMI Jean Etienne             | Ligue d'enduro de Corse                                                                                 |
| MISTRALI Paul                  | Propriétaire du camping U Paradisu à Saleccia                                                           |
| MOLINELLI Chjara               | Représentante de l'association L'Erbaghju et de l'association U Levante                                 |
| MONTECATTINI Jean              | Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage                                                     |
| MORATI Charles                 | Apiculteur, oléiculteur à Santu Petru di Tenda                                                          |
| MULLER Damien                  | Patron pêcheur du St Christophe, Saint Florent                                                          |
| MURACCIOLE Michel              | Délégué régional adjoint du Conservatoire du littoral                                                   |
| NEGRONI Ange-Pierre            | Centre équestre « Ranch U Niolu a Cavallu », Albertacce                                                 |
| OLMETA Antoine                 | Agriculteur - éleveur et propriétaire foncier à Saleccia, Saint Florent                                 |
| OLMETA Claudy                  | Conseiller général de la Conca d'Oru - Maire de Saint Florent                                           |
| ORLANDI François               | Conseiller général - Rapporteur de la commission Environnement du Conseil Général de la Haute Corse     |
| PANZA Joseph et Cathy          | Gestionnaires du camping Aqua Dolce, la Roya, Saint Florent                                             |
| PATEL Jean Louis               | Secrétaire de l'association des plaisanciers du port d'Ile Rousse (APPIR)                               |
| PIANA Maxime                   | Garde des Agriate                                                                                       |
| PIETRERA Jean Louis            | Garde des Agriate                                                                                       |
| PIETRERA Jean Marc             | Chasseur, Santu Petru di Tenda                                                                          |
| PIETRERA Pascal                | Eleveur à Saleccia, Santu Petru di Tenda                                                                |
| PIETRI Christian               | Technicien de la Fédération départementale des chasseurs de Haute- Corse                                |
| PIETRI Christophe              | Chasseur et propriétaire de la buvette I Pini à Saleccia, Santu Petru                                   |
| PINELLI Charles                | Président de l'association des Amis des Agriate, Casta                                                  |
| PINELLI François               | Entrepreneur, Casta                                                                                     |
| POLI Marie- Brigitte           | Viticultrice à Teti                                                                                     |
| PULICANI Jean                  | Ferme équestre de l'Albado, Corte                                                                       |
| QUERCI Fabien                  | Société de chasse la Caille, Santu Petru di Tenda                                                       |
| QUERCI Laurent                 | Garde des Agriate                                                                                       |
| RAFFALLI Joël                  | Directeur Jeunesse et sports de Bastia                                                                  |
| REAL Patrick                   | Garde des Agriate                                                                                       |
| RIOLACCI Philippe              | Eleveur de bovins à Ostriconi, GAEC Monte Rossi, Pietralba                                              |
| RISTORCELLI Roger              | Chasseur, Saint Florent                                                                                 |
| ROSSELINI Thierry              | Sun Folie's Beach, plage de la Roya, Saint Florent                                                      |
| ROSSI Pierre                   | Chasseur, Casta                                                                                         |
| SALOTTI Charles et partenaires | Chasseur de gibier à plumes, Saint Florent                                                              |
| SANTUCCI Christophe            | Responsable de la gestion des sites du Conservatoire du littoral au Département de la Haute Corse       |
| SATTI François                 | Ex président de société de chasse de Santu Petru                                                        |
| SAVELLI Nathalie               | Eleveuse de caprins, Monticellacciu                                                                     |
| SAVELLI Simon Paul             | Chasseur à l'Ostriconi, Santa Reparata                                                                  |
| SCHINTO Philipe                | Garde des Agriate                                                                                       |
| SEDIK Mohamed                  | Chasseur, Ostriconi                                                                                     |
| SERENI Dominique               | Chasseur, Saint Florent                                                                                 |
| SILVARELLI Patrick             | Eleveur de caprins à Costa Bendia (à côté de Saleccia)                                                  |
| SILVARELLI Antoine             | Lieutenant de louveterie                                                                                |
| SILVARELLI Didier              | Président du club de plongée Octopus, Bastia                                                            |
| SIMEONI Olivier                | Corsi 4x4 Tour, organisateur de visites en véhicules tout-terrain                                       |
| SIMONETTI Jean-Luc             | Plaisancier de Saint Florent, pêcheur au gros                                                           |
| VALECALLE Paul Xavier          | Président de l'association des plaisanciers de Saint Florent                                            |
| VALERY Tony                    | Organisateur de visites en quads, Balagne                                                               |
| VESCOVALI François             | Président du Comité rég. de Tourisme Equestre, directeur du centre équestre « Arbo Valley », Monticello |
| VESPERINI Joël                 | Ferme auberge de Petra Moneta, agriculteur et éleveur d'ovins à Ostriconi                               |
| VOLLELI Francis                | Chasseur et hôtelier, Le Santu Petru, Casta                                                             |
| VOLLELI Yves                   | Chasseur et éleveur, Casta                                                                              |
| WAGON Jean-Michel              | Président de l'association des plaisanciers de Calvi                                                    |

## La stratégie à long terme (2005-2050) du Conservatoire du Littoral

### 4 - L'ACCUEIL DU PUBLIC

L'accueil du public, chaque fois que la fragilité du milieu ou que la vocation du site le permet, figure explicitement, depuis la loi du 27 février 2002, dans les missions du Conservatoire du littoral. Sur la base d'une étude réalisée sous la conduite du Conseil scientifique, on estime à 30 millions le nombre de visites chaque année sur ses terrains côtiers et métropolitains.

Les conditions de cet accueil doivent respecter les principes suivants :

■ La fréquentation est organisée de manière à minimiser son impact sur les milieux naturels. Le camping et le caravanning, la pénétration avec des véhicules à moteur sur les sites, sauf raison de service ou de sécurité, sont systématiquement proscrits et les équipements nécessaires réalisés (fermeture des voies d'accès, obstacles au stationnement anarchique). Pour répondre aux besoins de stationnement des véhicules des visiteurs, les possibilités d'aires de stationnement à l'extérieur du site sont recherchées. Lorsqu'il s'avère inévitable de prévoir des aménagements sur les sites eux-mêmes, ils se limitent à la création d'aires naturelles de stationnement compatibles avec les objectifs de la gestion, strictement délimitées et aussi intégrées que possible au paysage, en n'oubliant pas que l'aménagement de nouvelles capacités de stationnement crée un effet d'appel et engendre une spirale d'augmentation de la demande. Ces projets sont mis en œuvre dans le cadre des procédures arrêtées par la Loi Littoral et l'article R 146-2 du Code de l'urbanisme relatif à la gestion des sites remarquables pris pour son application.

(Source : Conservatoire du Littoral, 2005 – Atlas de la Stratégie à long terme 2005-2050)